Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 aout 2026 à 19 h

Convocation du conseil municipal : le 21/08/2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
PRESENTS :
M. Frédéric **DRIEUX**, **Maire**
Mmes et Mrs Nathalie **LELIEUR**, Angélique **GILLOIS**, Géraldine **DUTILLY** **Adjoints**
Mmes et Mrs, Philippe **GHYSEL**, Dominique **LAPORTE**, Valérie **LESCIEUX**, Ingrid **DEFEBVRE,** Frédéric **VAESKEN** (arrivée 19h29 après AFF1450), François **MISEROLE,** Thomas **MORISS**, Anthony **VANDERHEYDE** (arrivée 19h32 après AFF1451), Christophe **LAMMAR, S**abine **SENICOURT**
Conseillers Municipaux
Excusés : Stéphane **DERVILLERS** (pouvoir à Ingrid DEFEBVRE), Nicolas **GLORIANT** (pouvoir à Thomas MORISS), Bertrand **ACHTE** (pouvoir à Nathalie LELIEUR), Claire **MAISON** (pouvoir à Géraldine DUTILLY), Hélène **BOY NYBELEN** (pouvoir à Philippe GHYSEL)
Secrétaire de séance : François MISEROLE assisté d'Hélène BURIE, DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbaux des conseils municipaux du 23 avril 2026 et du 27 mai
2. Subventions aux associations dont le dossier est complet
3. *Soutien à l'association des gazelles : délibération reportée*
4. Modification de régies municipales (régie services généraux et régie jeunesse))
5. Décisions modificatives au budget 2026
6. Tarifs cantine
7. Recrutement *(autorisation permanente pour le maire de recruter du personnel)*
8. Règlement du conseil municipal
9. CRAC 2025 de la ZAC de la clé des champs
10. Rapport d'activités de territoire d'énergie

Initiatives des élus

Début de séance : 19h 06

2026 – 08 – 022– FINANCES ***AFF 1449***
Attribution de subventions communales
RAPPORTEUR : Thomas MORISS

Suite au vote du budget communal le 23 avril 2026, qui a inscrit une somme de 50 000 € au compte 65748 pour les subventions attribuées aux associations municipales.
Suite à la décision de la commission vie associative, en accord avec la commission des finances, un dossier a été remis à chaque association afin que celles-ci puissent fournir un certain nombre de documents nécessaires à l'attribution de subventions publiques.
A la lecture des dossiers retournés en mairie, il vous est proposé l'attribution des subventions ci-après annexées.
La dernière cession d'examen se déroulera lors du prochain conseil municipal ; les associations devront déposer leur dossier en mairie avant le 30 septembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
(Thomas Moriss, Christophe Lammar n'ayant pas participé pas au vote)

DECIDE de valider le versement de ces subventions

*2026 – 08 – **022 – FINANCES*** ***AFF 1450***
Subvention Gazelles en Nord
RAPPORTEUR : Thomas Moriss
Thomas Moriss explique l'objet de la demande de l'association : rallye solidaire au Sénégal.
Une autre association qui participe s'est manifestée pour participer au prochain marché estival. Au regard de la demande de subventions et pour connaitre l'usage des fonds versés, la majorité des membres du conseil municipal souhaite reporter le vote pour avoir plus d'informations et avoir une réponse commune pour les 2 associations. La commission vie associative propose de rencontrer les 2 associations.
Délibération reportée

Arrivée de Frédéric VAESKEN

*2026 – 08 – **022 – FINANCES*** ***AFF 1451***
Objet de la délibération : **modification de la régie « services généraux »**
Rapporteur : Philippe GHYSEL
La commune fonctionne avec 3 régies pour le fonctionnement de ses services :

- Une régie services généraux, une régie jeunesse et une régie maison du Westhoek.

L'évolution des pratiques demandent des précisions quant à l'objet de l'encaissement de la régie services généraux :

Ajouts pour l'encaissement de produits :
Locations de vélos, locations de salles, locations de matériel, remboursements de vaisselle cassée, ventes de casquettes, concessions funéraires, ventes de rouleaux de sacs pour les déjections canines

Ajouts pour les dépenses :
Paiements des péages

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE ces modifications
Et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés modifiants les régies

Arrivée d'Anthony VANDERHEYDE

*2026 – 08 – **022 – FINANCES*** ***AFF 1452***
Objet de la délibération : **modification de la régie « jeunesse »**
Rapporteur : Philippe GHYSEL
Concernant la régie jeunesse, il convient d'adapter le montant maximale de l'encaisse et de le fixer à 30 000 € car les mois de paiement des camps ados, du ski, des ACM, les entrées mensuelles sont très élevées.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette modification
Et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés modifiants la régie jeunesse

2026 – 08 – 022– FINANCES ***AFF 1453***
DM 2 : ouverture de crédits
RAPPORTEUR : Philippe GHYSEL
L'équipe municipal a, depuis le vote du budget 2026, décider de créer un nouveau site internet pour la commune avec des fonctionnalités et une interactivité, plus adaptées aux usages des concitoyens, des associations, des partenaires….
Cette dépense n'étant pas inscrite dans le budget voté le 23 avril 2026, il y a lieu de prévoir cette dépense.
Je vous propose la modification suivante :

Article 2051 ID (concessions et droits similaires)	+ 6 000 €
Article 2131 ID (bâtiment public)	- 6 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :
D'approuver ces décisions modificatives au budget 2026.

Questions de Sabine Sénicourt : Quelles fonctionnalités aura le nouveau site internet ? Thomas Moriss explique les fonctionnalités, le nouvel environnement de travail, l'intranet pour plus de fluidité dans le travail des agents et des élus

2026 – 08 – 022– FINANCES ***AFF 1454***
Tarifs Cantine
RAPPORTEUR : Philippe GHYSEL
Philippe GHYSEL rappelle les tarifs de la cantine sont en vigueur depuis la rentrée de septembre 2024 :

- *Pour les QF de 0 à 1000 : 1 €*
- *Pour les QF de 1001 à 2000 : 3€*
- *Pour les QF supérieurs à 2001 : 3, 10 €*

Les tarifs pour les élèves extérieurs à Esquelbecq et les occasionnels est fixé à 3, 50.
Le tarif pour les enfants accueillis exceptionnellement avec leur repas à la pause méridienne est de 1 €

Les tarifs de notre prestaires ont augmenté depuis de 11 cts à 14 cts.
Je vous propose un passage des tarifs comme suit :

- *Pour les QF de 0 à 1000 : 1 €*
- *Pour les QF de 1001 à 2000 : 3, 10 €*
- *Pour les QF supérieurs à 2001 : 3, 15 €*

Après délibération et vote, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces tarifs dès le 1er septembre 2026.

Une consultation sera lancée en septembre pour choisir un nouveau prestataire pour la cantine.

2026 – 08 – 021 – PERSONNEL COMMUNAL *AFF 1455*
Objet de la délibération : **Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent**
Rapporteur : Frédéric DRIEUX, Maire
Le Conseil Municipal ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
Considérant qu'il est peut-être nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)
Considérant qu'en prévision des accueils collectifs de mineurs, et des congés des employés communaux, il peut être nécessaire de renforcer les services ;
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 – 2° de la loi 84-53 précitée)
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3–1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces types de contrat pendant toute la durée du mandat

2026 – 08 – 020– ADMINISTRATION GENERALE *AFF 1455*
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Frédéric DRIEUX, Maire

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau. Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil Municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures prévues : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil Municipal.
Après lecture du projet du règlement intérieur et délibération, le conseil municipal,

Adopte (Abstention de François MISEROLE) le règlement intérieur du conseil municipal d'Esquelbecq ci-après annexé

Discussions en amont de la délibération :
Sabine Sénicourt : on aimerait avoir 1600 signes plutôt que 800. Nous n'aurons pas d'article pour le prochain petit esquelbecquois.
Frédéric Drieux : j'aurais aimé que participiez aux commissions.
SS : on est sur le terrain, on distribue le petit esquelbecquois.
FD : Je redis que je trouve dommage que vous ne veniez pas travailler avec nous dans les commissions.
Thomas Moriss : on avait pensé faire un bilan tous les ans
Frédéric Vaesken : nourrir les commissions c'est important
SS : on est que 2, on ne peut pas assister à toutes les commissions. On est la minorité pas l'opposition
FV : c'est dommage que vous ne mettiez rien dans le prochain petit esquelbecquois

*2026 – 08 – **090 – URBANISME*** ***AFF 1456***

Maitrise d'ouvrage – ZAC de la Clé des champs – Compte rendu d'activités au concédant – Rapport de gestion - approbation

RAPPORTEUR : Nathalie LELIEUR

Par délibération du 3 octobre 2018 (AFF1020), la commune d'Esquelbecq a désigné la société Nordsem concessionnaire de l'aménagement de la ZAC de la clé des champs.

Cette délibération a pour objet d'informer le conseil municipal sur les activités conduites par Nordsem au cours de l'exercice 2025 par un compte-rendu annuel comprenant l'état des réalisations des recettes et des dépenses ainsi qu'un bilan prévisionnel révisé.

Si ce document recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 300-1 et suivants, relatifs aux opérations d'aménagement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2018 AFF 1020, autorisant la signature du traité de concession avec Nordsem, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la clé des champs :

Vu le traité de concession signé avec Nordsem et notamment son article prévoyant la présentation annuelle d'un compte-rendu d'activités :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le compte rendu annuel au concédant, établi à la date du 31 décembre 2025 et de prendre acte du montant des dépenses et des recettes qu'il contient.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2025 de Territoire d'Energie.

François Misertole explique la liste des travaux proposés pour 2027. Cette liste sera expliquée en commission sécurité et commission travaux

SS : proposition de la sécurisation des passages piéton par un éclairage. Proposition du dispositif « écopousse » pour l'école (sensibilisation et économies d'énergie).

Initiatives des élus

Monsieur le Maire évoque les belles fêtes qui se sont déroulées cet été sur la commune : la ducasse, la patate feest, le festival label guit'art, la nuit des livres, les fêtes ACM, les marchés estivaux et les nocturnes.

Merci aux élus, agents, bénévoles et associations.

Travaux importants du 7 au 11 septembre à l'entrée de la place : réfection de la toiture de la boucherie Barbez et mur de la cave du château (anticipation et coordination avec les différents services)

Semi-marathon de la bière le dimanche 27 septembre : départ du site de la chênaie

Anthony Vanderheyde : le stationnement des véhicules sur la place Bergerot empêche les manœuvres des engins agricoles.

Christophe Lammar : la mairie a été destinataire d'une pétition des riverains de la rue de la cloche ?

Réponse : 1 mail envoyé pour des abeilles, les déchets et les ventilateurs de chez Vitalis

SS : Est-ce qu'un programme de curage des fossés est prévu ?

FD : la demande a été faite à la CCHF mais nous n'avons pas encore de date.

SS : D'autres communes font appel à des sociétés extérieures sans attendre la CCHF

TM : distribution des documents issus du travail de la commission vie associative pour présenter à la réunion des associations du 3 octobre prochain. Pourrez-vous me faire part de vos remarques dans les 15 jours ?

Pour le petit esquelbecquois : la sortie sera mi-octobre :

Mis à l'honneur des bénévoles, rubrique conseil des enfants et des jeunes, organigramme de la mairie…

Les travaux de la phase optionnelle 1 devraient commencer pour la fin d'année. Dénonciation de la phase optionnelle 2 (cout trop élevé pour l'instant et délais trop longs). Réflexion sur des cuves entre les tribunes et les 2 salles à mettre sur la table.

Géraldine Dutilly : préparation de la semaine de la culture

Angélique Gillois : pas de patinoire au marché de Noël cette année mais plus d'exposants au marché de Noël et du livre.

20 h 53 : fin de séance